

# BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION DES D.D.E.N. DE L'AUBE Janvier 2019



## Éditorial

### Quel avenir pour l'école de France?

La question de l'école a toujours intéressé les Français, donc les médias, qui, eux, insistent sur ce qui ne va pas en négligeant trop ce qui est positif.

Remarquons que les enquêtes d'opinion montrent que **les parents sont majoritairement satisfaits** de la façon dont fonctionne l'école, même si certains, heureusement peu nombreux, sont agressifs envers les enseignants. C'est l'un des aspects du **développement de la violence à l'école**, mais aussi dans l'ensemble de la société.

Cela rend **le travail des enseignants de plus en plus difficile**. La difficulté d'enseigner étant aggravée par **les exigences croissantes de l'administration**, et aussi par **les changements** de toutes sortes, qu'on pourrait croire motivés par la volonté de chaque gouvernement de détruire ce qui a été réalisé par le précédent.

C'est le cas de **l'organisation de la semaine scolaire**, pour laquelle les avis des psychologues ne sont pas pris en compte, alors que les exigences des adultes passent avant l'intérêt bien compris des enfants. Il en est de même pour **le nombre de jours de classe dans l'année**. La durée des vacances en France est la plus longue par rapport à celle des autres pays européens, alors que la Finlande, citée comme modèle, a, au contraire, la durée la plus courte. Un pas en avant a été franchi en ajoutant une semaine de classe en juillet, mais les absences des enfants sont fréquentes, impunément.

En dehors de l'enseignement proprement dit, des tâches absorbent une partie croissante du temps des personnels. Par exemple, l'organisation d'exercices de contrôle de niveau, au CP, trop difficiles, parfois rédigés (par qui?) en des termes complètement abscons.

Tout ceci explique les difficultés de **recrutement des futurs enseignants. Les remèdes envisagés**, le recours à des intérimaires, à des étudiants n'ayant pas encore terminé leurs études, et, dans le second degré, dans les collèges en particulier, l'encouragement pour les professeurs à faire des heures supplémentaires, avec l'argument que cela augmentera leur salaire (cela rappelle l'argument d'un ancien président de la République: « *travailler plus pour gagner plus!* »). En même temps, le ministère de l'Éducation Nationale supprime des postes dans les collèges, alors que les effectifs augmentent !

**Le dédoublement des classes de CP et de CE1** dans les zones d'éducation prioritaire a été apprécié des enseignants, même si les autres classes restent chargées.

**Le regroupement d'écoles maternelles et**

**d'écoles élémentaires, sous une seule direction d'écoles primaires** peut s'interpréter de deux façons. Il y a un avantage pédagogique avec davantage d'échanges entre enseignants, mais c'est aussi une économie de postes de direction !

**Saluons la décision d'instaurer la scolarité obligatoire à 3 ans**, même si certains laïques déplorent que l'enseignement privé va en profiter pour revendiquer de nouvelles aides financières de l'État. D'où la question récurrente: **quid du respect de la laïcité ?**

Une menace sérieuse se profile concernant la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Le Président de la République parle d'un aménagement en janvier. Certains collègues disent « *attendons de voir* ». Or il ne faut pas toucher à cette loi, il faut la « sacraliser », car elle est admise par tous, parce qu'elle permet à tous les citoyens de France de vivre ensemble, en paix, en respectant les convictions de chacun. Si on la modifie, même très peu, ce sera un premier pas, bientôt suivi par d'autres ! Le ministre de l'Intérieur confirme l'intention du Président, en argumentant qu'il est nécessaire que les Musulmans pratiquent librement leur foi. S'il veut parler de troubles à l'ordre public, c'est justement le ministre de l'Intérieur qui doit le faire respecter. S'il s'agit du problème financier concernant les mosquées, il est évident que l'Islam étant récent en France, il manque de locaux, alors que le culte catholique a de nombreuses églises à sa disposition. Mais il n'est pas nécessaire de modifier la loi de 1905 pour régler le problème, il y a des solutions (baux emphytéotiques par ex.). De toute façon, il est illusoire de croire pouvoir empêcher l'Islam de France de recevoir des fonds de l'étranger. A l'heure de la mondialisation, capitaux et marchandises circulent librement partout, ce n'est pas le cas des êtres humains, par contre.

Par ailleurs on peut déplorer que des élèves contestent certains cours (biologie, histoire), que des garçons refusent de s'asseoir à côté de filles. Il ne faut pas tolérer ces faits, tout en expliquant que l'égalité hommes-femmes, donc garçons-filles est un des principes de la République. A contrario, il ne faut pas céder à certaines pressions, par exemple en renonçant à installer en fin d'année, dans les écoles maternelles, des sapins décorés avec seulement des guirlandes et des boules : cela n'a rien de religieux, c'est une tradition originaire de la région des Vosges – Forêt Noire pour célébrer le solstice d'hiver.

**Les DDEN savent tout cela et leur rôle est important dans la défense à l'école publique des valeurs et principes de la République, Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité, permettant la formation de futurs citoyens éclairés, gage de paix sociale.**

La Présidente

Raymonde CHARPENTIER

« *Toute connaissance est une réponse à une question* »

*Gaston Bachelard*



Au seuil de l'An 2019, Madame la Présidente de l'Union auboise, ainsi que les membres du Bureau départemental, présentent leurs meilleurs vœux à l'ensemble des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale et à leurs familles, à Monsieur le Directeur et aux personnels des Services Académiques de l'Aube, à Mesdames et Messieurs les Maires et les conseillers municipaux ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Directeurs et enseignants des diverses écoles du département.

## Transports scolaires sans accompagnateur, un pari dangereux...

L'organisation de l'enseignement public en milieu rural a bien changé. L'école primaire laïque, gratuite et obligatoire voulue par Jules Ferry n'a eu de cesse d'évoluer en s'adaptant aux modes de vie de notre société. Cela est particulièrement vrai depuis quelques décennies dans nos villages de campagne devenus des lieux dor-toirs pour de nombreux adultes travaillant dans les bourgs centres. L'école communale, qui fut parfois réduite à une classe unique surchargée, cède progressivement la place au pôle scolaire intercommunal.

La première conséquence de cet état de fait est que de plus en plus d'enfants vivront toute leur scolarité hors de leur lieu de résidence et seront donc transportés en autocar sur des distances jugées trop longues par les moins chanceux qui habitent loin de l'établissement scolaire.

On ne dira jamais assez que le transport collectif mis en œuvre par les régions dans le cadre de la loi NOTRe est, de loin, le moyen de déplacement le plus sûr, même si quelques accidents dramatiques ont marqué nos mémoires. L'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) constate néanmoins, depuis plusieurs années, une dégradation notable des conditions de transport due, le plus souvent, au comportement d'enfants perturbateurs, inconscients des possibles effets d'un simple chahut sur l'attention du conducteur. Une solution simple consisterait à imposer la présence d'au moins un accompagnateur adulte dans chaque véhicule de transport collectif. Une telle mesure est d'autant plus souhaitable avec le passage de la scolarité obligatoire dès l'âge de trois ans.

Lors d'exercices d'évacuation de car organisés dans le département de l'Aube, l'accent est mis sur la nécessité d'agir rapidement tout en respectant les consignes propres à vider le véhicule en moins de trente secondes, temps au-delà duquel l'habitacle peut être envahi par les fumées et gaz toxiques en cas d'incendie dans le compartiment moteur. On parvient, en général, à un résultat concluant après plusieurs essais en présence d'encadrants adultes, mais qu'en serait-il en situation réelle ?

Penser qu'il ne surviendra jamais de drame faute d'accompagnateur, c'est faire un pari dangereux mettant en jeu la sécurité des

enfants. Il n'est pas inutile de rappeler que la surveillance des jeunes passagers, notamment lors de leur installation dans le véhicule et durant le transport, ne relève pas, contrairement à ce qui a pu être dit, de la compétence des conducteurs.



L'intérêt d'un accompagnement n'est pas une découverte. Un rapport du Conseil Général des Ponts et Chaussées portant sur : « L'accompagnement dans les transports scolaires de zone non urbaine », établi en avril 1997 par Mme Agnès de Fleurieu, Inspecteur général de l'Équipement, tenant compte notamment de la fréquentation croissante d'enfants qui n'atteignent pas l'âge de la scolarisation obligatoire (6 ans), avait conclu : « *il convient ... de recommander que, dans le cadre d'une démarche volontariste d'amélioration de la qualité et de la sécurité des transports de voyageurs, la recherche des modalités d'accompagnement les mieux adaptées à l'âge des enfants, et aux conditions locales soit entreprise dans les départements qui n'ont pas encore prévu d'accompagnateurs, en particulier pour les enfants les plus jeunes* ».

Alain Daurut Correspondant départemental de l'ANATEEP



## Raymonde Charpentier récompensée

Lors de l'Assemblée Générale des DDEN qui s'est tenue le 21 mars dernier, Jean Danjin, Président délégué de l'Union auboise a procédé à la remise de médaille d'Officier des Palmes Académiques à Raymonde Charpentier, notre Présidente, en récompense des services rendus depuis 2003. Ancienne professeure d'histoire et géographie au lycée troyen Marie de Champagne, elle s'est engagée chez les DDEN dès les années 1970. Elle a succédé à la présidence de notre Union après le décès de son époux, Guy Charpentier.

Personnage attachant et cultivé, fervent défenseur et promoteur de la laïcité, Raymonde Charpentier s'est déclarée encore prête à porter haut les valeurs de notre école républicaine.

Une récompense bien méritée pour cette femme d'exception qui reste un exemple de dévouement pour chacun d'entre nous.

## Le collège Euréka a mis la laïcité en chanson

Ce 12 décembre 2018, magnifique matinée de célébration de la laïcité au collège Euréka de Pont-Sainte-Marie. Le représentant des DDEN a été chaleureusement accueilli par Monsieur Jourdain, le Principal, et son équipe éducative afin d'assister ensemble au rendu du travail des élèves de 6<sup>èmes</sup> sur la laïcité.



Après un rappel de la définition du principe de la laïcité et des valeurs qui en découlent, les 150 élèves présents ont entonné les deux chants écrits l'an passé par leurs prédécesseurs et mis en musique cette année. Quel bel exemple de passage de relais !

Ensuite, ils ont décoré un arbre de la laïcité confectionné en morceaux de palettes avec des dessins exposant leur conception de la laïcité. Que de belles expressions dans ces textes !

Enfin, tous ont été invités à se regrouper autour de la scène pour rechanter le chant « citez la laïcité », leur hymne et leur propriété.

Merci, les jeunes, de nous avoir agréablement délivré un beau message du « vivre ensemble ». À notre tour, nous sommes confiants dans votre désir de privilégier la paix sociale autour de vous.

J-F. Serrière

## Quand des écoles et lycées troyens furent transformés en hôpitaux

Pendant la Grande Guerre, Troyes devient une ville hôpital et compte jusqu'à 20 hôpitaux installés notamment dans les établissements d'enseignement. Dès août 1914, le lycée de garçons, actuel espace Argence, accueille dans son aile droite l'hôpital auxiliaire n°201, rapidement complété par l'installation de l'hôpital temporaire n°6. L'école Casimir Perier reçoit l'hôpital d'évacuation n°22, l'école des Jacobins l'hôpital auxiliaire n°2, et l'école ménagère de la rue des Terrasses l'hôpital complémentaire n°3. L'hôpital auxiliaire n°4 s'installe dans

l'École normale d'instituteurs au quartier Saint-Jacques. Avec l'accroissement des besoins en locaux médicaux, l'orphelinat Audiffred est réquisitionné pour accueillir l'hôpital temporaire n°3, et l'école du cours Jacquin un hôpital-dépôt. Le lycée de jeunes filles Marie de Champagne devient en 1917 un hôpital canadien d'une capacité de plus de 1400 blessés et le collège Saint-Bernard l'hôpital complémentaire n°40.

A-M Royer

## Le livre d'or des instituteurs et normaliens de l'Aube morts pour la France. 1914-1918

Après la Grande Guerre, des centaines de livres d'or fleurissent partout en France pour montrer les sacrifices consentis par une catégorie socio-professionnelle et permettre d'en conserver le souvenir.

Édité en 1922 par l'Œuvre du Souvenir sous les auspices de l'Amicale puis de la section du Syndicat national des Instituteurs et Institutrices, le Livre d'or des instituteurs de l'Aube, conservé au musée aubois d'Histoire de l'Éducation, se présente sous la forme d'un épais recueil manuscrit de 36 cm sur 49,5 relié en cuir avec un tranche-fil bleu-blanc-rouge.

Réalisé entre 1919 et 1921, préfacé par l'inspecteur d'académie, il consacre une page à chacun des 85 instituteurs auboises tués pendant la Grande Guerre, 89 au final sur les 300 mobilisés. Ces pages sont dues à des artistes du corps enseignant, instituteurs survivants, élèves de l'École normale d'institutrices de Sainte-Savine.

Elles disent l'intensité de l'engagement des enseignants mobilisés et sont en même temps vouées au culte des maîtres morts pour la France et incarnent le plus noble don que des citoyens peuvent faire à la patrie, le sacrifice de leur vie

A-M Royer

## MUSÉE AUBOIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

Présidé par notre collègue Jean-Louis Humbert, le Musée est installé dans les locaux de l'ESPE et du CANOPE.

Vous pouvez l'aider en précisant, lors des conseils d'école, qu'il peut recueillir documents et matériels scolaires promis à la destruction, en incitant les professeurs et leurs élèves à visiter la salle de la communale de la III<sup>ème</sup> République.

contact : 03 25 82 84 35



## CONCOURS DES ÉCOLES FLEURIES

Le concours des écoles fleuries n'a pas fait recette en 2018 avec une participation encore en baisse puisque seulement trois écoles ont été visitées au début du mois de juin. Il était bien difficile, dans ces circonstances de ne pas attribuer un même prix à chaque candidat. Ont donc été récompensées les écoles:

- Élémentaire Georges Guingouin de Sainte-Savine,
- élémentaire Flaubert de Nogent sur Seine,
- élémentaire de Morvilliers.

Nous adressons nos félicitations aux élèves et à leurs enseignants pour le travail qu'ils nous ont présenté.

Cette année, l'OCCE de l'Aube reconduit son partenariat avec notre Union et nous l'en remercions. Nous rappelons que les inscriptions à ce concours auquel nous sommes particulièrement attachés doivent se faire durant le premier trimestre de l'année scolaire. S'il est aujourd'hui trop tard pour 2018-2019, nous invitons celles et ceux qui sont intéressés à se préparer dès à présent pour celui de 2019-2020 qui pourra s'étendre au jardinage potager et paysager. Donc, tous à vos bûches et râteaux!



## COURRIER DE NOS PARTENAIRES

Mesdames, Messieurs les DDEN,

*La Jeunesse au Plein Air milite pour le départ de tous les enfants en vacances.*

*Notre engagement repose sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté. Une même conviction réunit nos membres: l'école, la famille et les loisirs façonnent l'éducation globale de l'enfant.*

*Les loisirs et les vacances constituent ainsi des temps essentiels dans le développement des enfants. Ils sont sources de plaisir, de mixités, de rencontres et permettent de mieux vivre ensemble. Ils favorisent les découvertes et l'enrichissement mutuel.*

*Nous fédérons 37 organisations nationales (organismes de séjours, syndicats, partenaires de l'école publique, comités d'entreprise et collectivités territoriales), 25 comités départementaux et 14 unions régionales.*

*Dans notre département, ce sont une quinzaine d'organisations, dont les DDEN, qui animent le comité JPA. Notre comité composé uniquement de bénévoles organise la collecte dans le département, anime différentes actions et attribue des bourses à quelques 300 jeunes aubois.*

### *La 74ème campagne de solidarité et citoyenneté*

*Cette campagne a pour nouvel objectif de faire connaître davantage les colonies de vacances aux élèves et aux enseignants. Parce que les apports éducatifs des colonies de vacances sont multiples et contribuent au développement de nombreuses compétences chez l'enfant et le jeune (vivre ensemble, mobilité et engagement), il est important de sensibiliser les élèves au respect du droit aux vacances pour tous les enfants et qu'ils en soient solidaires.*

*La JPA est agréée par le comité de la charte du don en confiance et les comptes de l'association donnent lieu systématiquement à une information publique.*

*Cette année encore, nous avons besoin de votre soutien pour aider toujours plus d'enfants à partir en vacances collectives. Pour cela, n'hésitez pas à renvoyer le bon de solidarité individuel qui sera à votre disposition lors de l'assemblée générale des DDEN ou qui vous est envoyé par la JPA nationale si vous êtes déjà donateur. La collecte est gérée au niveau national mais les dons aubois reviennent en intégralité aux enfants de notre département.*

*Vous remerciant pour votre engagement,*

*La présidente du comité JPA de l'Aube,  
Séverine Hohler*

Jeunesse au plein air - Siège administratif : 15 avenue d'Echenilly — 10120 Saint André les Vergers – Tél. 03.25.82.68.66

*L'Assemblée Générale de l'Union des DDEN de l'Aube se tiendra probablement :  
le mercredi 3 avril 2019 à partir de 9 heures  
Dans les locaux de l'E.S.P.E de Troyes, 6 avenue des Lombards*

D.D.E.N. de l'Aube : E.S.P.E. 6 avenue des Lombards 10000 TROYES Courriel: ddenaube@gmail.com  
Présidente : Raymonde Charpentier 03 25 82 59 95 Trésorier : Alain Daurut 03 25 41 33 89 courriel : daurut.alain@wanadoo.fr

Directrice de la publication R. Charpentier. Rédacteurs A-M. Royer, J-F. Serrière, A. Daurut

Imprimerie LE DOMAINE Bar sur Aube